

MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lancellette23.fr

Délibération n° 2025-012 en date du 4 avril 2025 portant sur l'affectation des résultats du CFU 2024 du Budget Principal.

Date de Convocation : 31/03/2025

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 4 avril à 19h00, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Francis CHOPINAUD, Mme France FORTANIER, M. Jean-Paul BIGNET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : M. Philippe BALLEST, Mme Patricia DESSALLES.

Pouvoirs : Mme Patricia DESSALLES à Mme FORTANIER France.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Secrétaire de séance : *Mme Annie WYBRECHT est désignée secrétaire de séance.*

Le Conseil Municipal après avoir adopté le CFU du Budget Principal de l'exercice 2024,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent
RESULTATS REPORTES N-1	0,00	15 611,21		129 765,77	0,00	145 376,98
OPERATION DE L'EXERC. N	238 291,52	302 493,33	111 093,40	166 950,59	349 384,92	469 443,92
Résultat exercice N	0,00	64 201,81	0,00	55 857,19	0,00	120 059,00
TOTAUX (reports+opération exerc)	238 291,52	318 104,54	111 093,40	296 716,36	349 384,92	614 820,90
RESULTAT DE CLOTURE	0,00	79 813,02	0,00	185 622,96	0,00	265 435,98
INTEGRATION BA		30 293,17		75 590,58		105 883,75
Résultat Total de Clôture		110 106,19		261 213,54		371 319,73
BESOIN DE FINANCEMENT INVTs			0,00	au compte 001(investissement) : déficit d'investissement reporté		
EXCEDENT DE FINANCEMENT INVTs			261 213,54	au compte 001(investissement) : excédent d'investissement reporté		
RESTES A REALISER S/ INVTs			Dépenses 46 515,76	Recettes 48 595,85		
BESOIN DE FINANCEMENT (DES RESTES A REALISER)			0,00			
EXCEDENT DE FINANCEMENT			2 080,09			
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT			0,00			
EXCEDENT TOTAL DE FINANCEMENT			263 293,63			
			0,00			au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé
RESULTAT CUMULE (reports+opération exerc.+RAR)			110 106,19			au compte 002 (fonctionnement) : excédent fonctionnement reporté

Considérant la dissolution du Budget Eau et l'Intégration des résultats au Budget Principal

Considérant l'excédent de Fonctionnement de 110 106.19€

Considérant L'excédent d'investissement de 261 213.54€

Considérant le Financement des restes à réaliser de 46 515.76€ en dépenses et de 48 595.85€ en recettes, soit un total excédent de financement de 263 293.63€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lancellette23.fr

CANTON de BONNAT
Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20250404-DEL2025-012-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

La CELLETTE-23

- **D'AFFECTER** la somme de 110 106.19 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.
- **D'AFFECTER** la somme de 261 213.54 € au compte 001 (Investissement) excédent d'investissement reporté.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
10	8	1	8	9	9	0	0

M. Le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le : 7/04/2025

Mme Annie WYBRECHT

Wybrecht

La secrétaire de Séance

La Cellette, le 04/04/2025

M. Camille CARCAT



Le Maire